

**Association des Moulières Nord
CIQ Jas de Beaumont**

à Monsieur le Maire de Pertuis

Objet : Conditionnement de l'urbanisation Nord-Ouest de la ville à la mise en place d'un Rondpoint entre la RD973 et la bretelle provisoire chemin de la Beaume

Pertuis, le 9 Mars 2020.

Suite à notre dernier rendez-vous du 03 Octobre 2019, qui s'est tenu en votre présence au sein de la direction de l'urbanisme, concernant les conditions d'ouverture à l'urbanisation du quartier situé au Nord-Ouest de Pertuis, les associations de quartiers que nous représentons ont, conformément aux engagements pris en séance, relancé le conseil général du 84 afin d'obtenir d'une part des réponses sur son engagement à financer à hauteur de 7 000 000 € les travaux de construction de la déviation située au sud de la RD 973, et d'autre part une date de livraison de ces nouvelles infrastructures (cf courrier adressé au CD84 en PJ).

Au-delà de cette démarche qui doit nous permettre de faire face de manière pérenne à la croissance du trafic généré par les programmes d'urbanisation engagés sur ce secteur, nous nous permettons de revenir vers vous au sujet des conditions liées à la réalisation de la connexion provisoire entre la RD 973 route de Villelaure et le chemin de la Beaume. Nous avons compris lors de la présentation par vos services que le prérequis à ce projet était la réalisation d'une voie de raccordement qui tomberait sous la juridiction du CD84.

Au regard des flux générés par la construction de nouveaux logements et d'un collège dont la livraison est d'ores et déjà programmée dès 2021, nos deux associations confirment leur opposition à l'ouverture à l'urbanisation de la zone sans la réalisation d'un rondpoint permettant le raccordement de cette bretelle provisoire à la RD 973. Nous voudrions souligner que, lors de la mise en œuvre de la déviation, la construction de cette bretelle sera de toutes façons nécessaire afin de ne pas surcharger les voies intra-urbaines de Pertuis avec du trafic qui doit s'écouler nativement vers le sud de l'agglomération. Nous sommes convaincus que seule cette solution nous permettra de garantir une réelle division des flux routiers et de pouvoir rassurer les familles que nous représentons qui ont exprimé leurs plus vives inquiétudes sur le sujet lors de nos dernières assemblées générales.

Nous comptons sur votre soutien afin d'obtenir rapidement les autorisations nécessaires à la mise en œuvre de cette solution auprès du CD84 de manière à limiter l'impact sur le cadre de vie des familles résidents dans ce secteur

Signataires, les Présidents des deux associations :

JP. ETIENNE
(ADMN)

S. RICHARD
(CIQ Jas de Beaumont)

Copie : MM. L. GALLAND et J. DALMAS